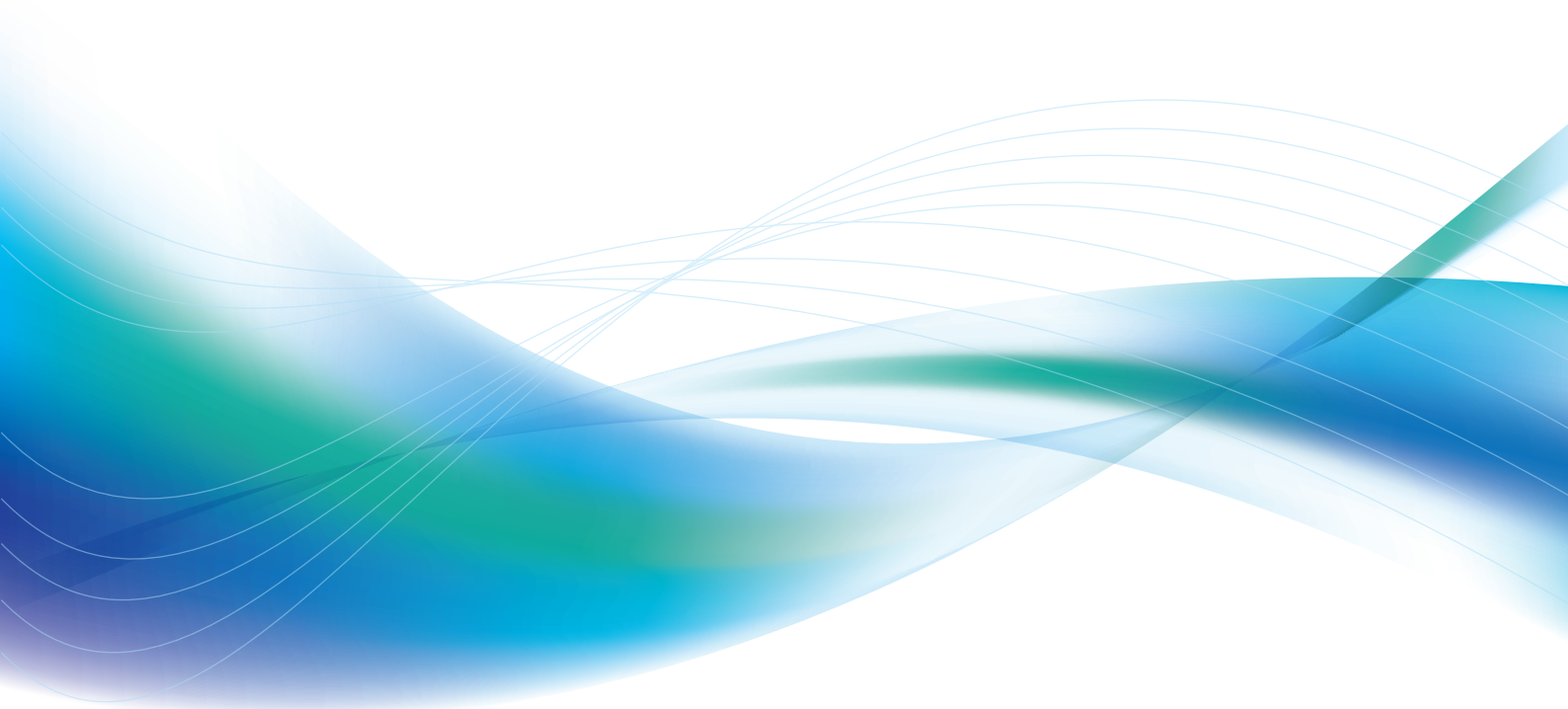


Inscription et Accord du Partenaire Indépendant



Bienvenue chez Stemtech !

En tant que partenaire vous disposez de plusieurs options pour vous inscrire. Veuillez consulter les informations ci-dessous avec votre parrain afin de choisir la meilleure option pour vos objectifs commerciaux. Votre parrain sera heureux de répondre à vos questions. Vous pouvez également contacter un de nos représentants du Service Clients Stemtech.

Stemtech Europe

8 rue Ampère, 67720 Hoerdt - France
N° vert 0 800 111 971 • Email : dsswitzerland@stemtech.com

Importateur :**Phyto-Nutri-Cosmet**

Rte des Jeunes 5d, 1227 Les Acacias/Geneve
Tel. 0 227 221 250 • Email : info@produits-phyto.ch

Options du partenaire indépendant**Kit de démarrage // 79,00 € (HT)**

- 1 SE2®
- 1 Pochette, Guide de démarrage

Kit de promotion TeamBuilder // 251,00 € (HT)

- 2 SE2®
- 1 DermaStem®
- 1 Site internet personnalisé

+

45 € Bonus de vente
72 € Bonus TeamBuilder
90 € Turbo Bonus TeamBuilder
jusqu'à 45 € Bonus équivalent

Kit de promotion Leadership // 820,00 € (HT)

- 5 SE2®
- 3 DermaStem®
- 1 Site internet personnalisé

+

90 € Bonus de vente
180 € Bonus TeamBuilder
90 € Bonus équivalent

• Conditions du programme TeamBuilder : l'offre du kit TeamBuilder est disponible seulement au moment de l'inscription. Le parrain doit avoir une commande automatique (Autoship) personnelle ou provenant d'un de ses clients VIP personnellement parrainés afin de se qualifier pour recevoir le bonus TeamBuilder.

• Règles concernant le site internet personnalisé : afin que les frais mensuels de 9,95 € HT ne soient pas retirés, vous devez avoir une commande automatique, tous les mois, en plus de votre inscription avec le Kit TeamBuilder. Les Frais de mise en place du site internet personnalisé d'un montant de 129,95 € HT sont compris dans votre kit TeamBuilder.

Commande Automatique

Gagnez du temps en recevant vos produits livrés automatiquement à votre domicile tous les mois, en mettant en place une commande automatique (Autoship). Vous pouvez choisir de commencer à recevoir votre commande automatique le mois de l'inscription ou le mois suivant. En mettant en place une commande automatique, vous bénéficiez également des avantages suivants :

- Commandez facilement aux meilleurs prix ;
- Restez éligible aux bonus TeamBuilder si vous faites l'acquisition du Kit TeamBuilder ;
- Les points de volume comptent pour l'avancement et l'éligibilité au programme Lifestyle Leadership ;

Pour s'inscrire, c'est très simple !

1. Cochez la case "Oui, enregistrez-moi" dans la sélection commande automatique (Autoship) ;
2. Indiquez la quantité et quel(s) produit(s) vous souhaitez recevoir tous les mois ;
3. Choisissez de commencer votre commande automatique ce mois-ci ou le mois prochain.

(Note: Vous êtes éligible aux commissions du Programme Prosperity Bonus, si vous disposez d'une commande automatique et qu'un client ou partenaire de votre organisation dispose également d'une commande automatique.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom :	Nom :
Tél. principal :	Tél. secondaire :
Email :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	Pays :
N° AVS:	
Etat civil :	
Date de naissance :	Pays de naissance :
Département de naissance :	Ville de naissance :
Nom de l'entreprise :	
N° d'immatriculation de l'entreprise :	
Nom de l'entreprise :	
Nom de co-appliquant :	
N° AVS du co-appliquant :	

INFORMATIONS SUR VOTRE PARRAIN

Prénom :
Nom :
Numéro d'identifiant (ID)
Adresse :
Téléphone :
Email

MÉTHODE DE PAIEMENT

☐ Mastercard	☐ Visa
N° de carte bancaire :	
Date d'expiration (MM/YY) :	
CVV : _____ (les trois chiffres de sécurité au dos de votre carte)	
Signature du détenteur de la carte :	
☐ Oui, merci de conserver ce numéro de carte de crédit dans mon dossier pour toute future commande.	

Les commissions sont directement versées sur votre compte Stempay.

En cas de remboursement sur des produits retournés, nous vous prions de bien vouloir renseigner les informations suivantes:

Nom de votre banque en Suisse	_____
Adresse	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____

OPTION D'INSCRIPTION

☐ Kit de démarrage	-	79,00 € (HT)
☐ Kit de Promotion TeamBuilder	-	251,00 € (HT)
☐ Kit de Promotion Leadership	-	820,00 € (HT)

** Les frais de livraison ne sont pas inclus mais vous seront remboursés si vous commandez ces kits le même jour que votre kit de démarrage.

OPTIONS DE VOTRE COMMANDE AUTOMATIQUE (AUTOSHIP)

☐ Oui, j'accepte de mettre en place une commande automatique. Je comprends que Stemtech enverra automatiquement mes produits choisis ci-dessous une fois par mois et j'autorise Stemtech à se servir de ma carte de crédit indiquée sur ce formulaire pour débiter mon compte bancaire. Je comprends que je peux annuler ma commande automatique à tout moment. Merci d'indiquer ci-dessous les produits et quantités que vous souhaitez recevoir dans votre commande automatique.

_____ SE2®
 _____ DermaStem®
 _____ Wellness Pack

☐ Commencer ce mois-ci ☐ Commencer le mois Prochain
☐ Oui, merci de fournir un **SITE WEB STEMTECH PERSONNALISÉ**. Notez que le site web personnalisé est déjà inclus dans les kits de promotion TeamBuilder et Leadership

Nom d'utilisateur désiré pour le site Web (le mot de passe par défaut est le mot "stemtech"). Le nom d'utilisateur sera aussi votre identifiant pour accéder à votre Back Office.

www. _____ .stemtech.com

Je certifie être majeur et j'accepte les termes et conditions situés à la fin de l'application. Je comprends que j'ai le droit d'annuler mon compte Stemtech à tout moment, avec ou sans raison, en envoyant un email à la Société à l'adresse suivante :

dsswitzerland@stemtech.com

Date et signature de l'applicant

Date et signature du Co-appliquant

Merci d'envoyer ce formulaire par email à Stemtech dans les 24 heures après l'avoir rempli. Vous pouvez également l'envoyer par courrier à Stemtech, 8 rue Ampère, 67720 Hoerd. Vous pouvez annuler cette transaction à tout moment pendant les 3 premiers jours ouvrés suivant la date de la transaction. Merci de consulter les termes et conditions suivants.

Envoyez une première copie à Stemtech, 2 autres exemplaires doivent être conservés par les souscripteurs.

La Société Stemtech France dont le siège est situé 8 rue Ampère à Hoerd (67720), France, est inscrite au RCS de Strasbourg sous le numéro 534 774 773 (ci-après « Stemtech »).

Stemtech commercialise dans le monde entier des compléments nutritionnels et alimentaires ainsi que des produits de sa gamme assimilés (ci-après les « Produits ») par le biais notamment d'un réseau de partenaires indépendants.

Vous (ci-après le « Partenaire ») souhaitez faire partie du réseau de partenaires indépendants de Stemtech. Stemtech et le Partenaire se sont rapprochés pour conclure le présent contrat de partenaire commercial indépendant (ci-après le « Contrat »). Aux termes de ce Contrat, Stemtech et le Partenaire (ci-après ensemble les « Parties ») ont convenu ce qui suit :

1. Objet du Contrat

Stemtech confie au Partenaire le droit non exclusif d'acheter les Produits en vue de les présenter et les revendre en vente directe auprès d'une clientèle de particuliers sur le territoire suisse. Le Partenaire participe également, par la présentation de l'activité de Partenaire Stemtech, au développement du réseau de vente à domicile de Stemtech.

2. Statut du Partenaire

Le Partenaire certifie être majeur, avoir la capacité de conclure un contrat commercial et n'avoir aucune interdiction légale d'exercer le commerce.

Le Partenaire certifie avoir un statut lui permettant d'agir en qualité de Partenaire Stemtech conformément à la législation suisse, ceci inclut une conformité avec toutes obligations liées à son propre statut de commerçant des Produits en tant qu'indépendant ou entrepreneur, par exemple inscription auprès des diverses administrations fiscales, en particulier en matière de TVA et d'impôts sur ses revenus, le cas échéant à ses obligations sociales, son enregistrement et la notification de son commerce auprès des autorités, si applicable etc. Il prendra en charge l'intégralité de ses frais professionnels.

Le Partenaire exerce son activité en toute indépendance et sans aucun lien de subordination avec Stemtech dont il n'est ni le salarié, ni le mandataire, ni l'agent, ni l'associé. Il détermine seul le temps qu'il consacre à l'exécution du Contrat ainsi que ses objectifs financiers, sans avoir à rendre compte.

Le Partenaire s'engage à souscrire les assurances nécessaires pour son activité auprès d'une compagnie d'assurance Suisse notoirement solvable.

Un Partenaire ne peut conclure qu'un seul Contrat avec Stemtech. Il ne peut être lié directement ou indirectement à Stemtech par un autre contrat, par exemple en qualité d'associé, propriétaire, actionnaire, mandataire, directeur, salarié ou membre d'une structure quelconque, sous quelque forme que ce soit.

3. Durée

Le Contrat est conclu pour une période de un (1) an. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour un (1) an, sous réserve du paiement par le Partenaire à Stemtech des frais de renouvellement annuels.

4. Obligations et compensation du Partenaire

Au moment de la conclusion du Contrat, le Partenaire est tenu d'acheter un Kit de démarrage et de payer des frais de renouvellement annuels (ce montant s'élève à 20 € en 2014). Le Partenaire est libre d'acheter les Produits quand il le souhaite. Les conditions de rémunération du Partenaire sont décrites dans le document intitulé "Plan de compensation des Partenaires Stemtech Suisse" qui fait partie du présent Contrat.

Le Partenaire peut parrainer de nouveaux Partenaires en Suisse en se conformant aux règles établies et recevra à ce titre une rémunération basée sur ses prestations de service d'animation et de formation en fonction de l'activité de ces Partenaires. Ceci implique que le Partenaire doit former et animer effectivement son équipe, assurer un suivi régulier de leurs activités et informer ses partenaires sur leurs obligations légales. En aucun cas la rémunération du Partenaire est liée uniquement à ces parrainages.

5. Assistance commerciale et parrainage de Stemtech

Dans le cadre d'une assistance commerciale et administrative, Stemtech mettra à la disposition du Partenaire des informations régulières, techniques et commerciales, telles que des brochures, guides, lettres, fiches techniques sur les Produits, des invitations à des réunions et des formations ainsi que des informations spécifiques sur la législation concernant la vente à domicile et la déontologie professionnelle.

6. Achat et livraison des Produits

Le Partenaire devra acheter les Produits exclusivement à Stemtech au prix "Distributeur" en vigueur au moment de la commande des Produits. Le Partenaire devra s'acquitter des frais de port. Le Partenaire est libre de fixer le prix de vente des Produits à ses clients. Stemtech communique au Partenaire un prix de vente conseillé.

Stemtech s'engage à honorer les commandes du Partenaire dans dix (10) jours. Stemtech n'est pas responsable de retards ou d'inexécution de livraisons dus à des ruptures d'approvisionnement, à des événements hors du contrôle de Stemtech (comme la grève ou la défaillance de ses fournisseurs ou transporteurs) ou des cas de force majeure. Stemtech se réserve la possibilité de refuser des commandes de Produits d'importance anormale ou excessive en comparaison avec les ventes habituelles du Partenaire.

Stemtech se réserve le droit de modifier ses Produits ou sa gamme de Produits ainsi que ses prix et les frais annuels.

Le règlement des Produits se fait à la commande, par carte bancaire de crédit ou de débit, ou par virement bancaire. Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Partenaire. Le transfert des risques portant sur les Produits aura lieu au moment de la prise de la possession par le Partenaire des Produits après leur livraison à l'adresse indiquée par le Partenaire.

7. Stocks

Le Partenaire s'engage à adapter ses achats de Produits à ses niveaux réels de vente et à ne pas acheter des Produits en quantités excessives par rapport à ses ventes habituelles.

Stemtech s'engage à reprendre au Partenaire les stocks de Produits invendus, à l'état neuf et dans leur emballage d'origine, acquis au cours des douze (12) mois précédents, à concurrence de 90% de leur coût réel d'acquisition, déduction faite des rémunérations perçues par le Partenaire sur l'achat de ces produits et de tous avantages qui auraient été obtenus à raison de l'achat ou de la vente de ces Produits. Les éventuels bonus et commissions payés aux membres du réseau du Partenaire sur des Produits ayant été remboursés au Partenaire du fait de la résiliation du Contrat seront déduits des rémunérations dues aux membres du réseau du Partenaire.

8. Respect de la réglementation et protection du consommateur

Le Partenaire respectera la réglementation Suisse applicable à son activité et respectera notamment les dispositions applicables en matière de protection et d'information des consommateurs concernant la vente à domicile. Le Partenaire n'est pas autorisé à vendre les produits en boutique.

Il est interdit au Partenaire d'abuser de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne, de lui faire des allégations, fausses, exagérées ou mensongères, sur les propriétés des Produits ou sur la promesse de gains illusoire ou de la soumettre à une contrainte quelconque pour lui vendre des Produits ou pour obtenir son adhésion ou son maintien dans le réseau de Stemtech.

Le non-respect de la réglementation par le Partenaire pourra entraîner, outre des sanctions pénales, la résiliation immédiate du Contrat pour faute.

Le Partenaire s'engage à utiliser, aux fins de présentation des Produits ou de l'activité de Partenaire, exclusivement les informations contenues dans les documents édités par Stemtech. Il est recommandé au Partenaire d'utiliser le modèle type de bon de commande et les documents de présentation de Stemtech dans le cadre de son activité.

9. Responsabilité et assurance

Stemtech garantit la qualité des Produits et certifie que ces produits répondent aux normes dans le cadre d'une utilisation par un client. Le Partenaire est personnellement et directement responsable de son activité et renoncera à engager la responsabilité de Stemtech, des sociétés qui lui sont affiliées, des fournisseurs, du personnel de Stemtech, de ses actionnaires ou associés (ci-après collectivement appelés « les affiliés ») et indemniser Stemtech et tout tiers pour toute perte, responsabilité, dommages, frais, amendes, pénalités ou autres dépenses découlant de tout acte, toute omission ou conduite non autorisée du Partenaire, notamment des manquements à son statut, le non-respect de la réglementation protectrice des consommateurs applicable en Suisse.

10. Image et réputation

La présentation des Produits, de l'opportunité Stemtech et du plan de rémunération de Stemtech auprès des clients et du réseau du Partenaire devra être conforme à la documentation fournie par Stemtech que le Partenaire s'interdit de modifier sans l'autorisation préalable et écrite de Stemtech.

Toute utilisation du nom, des marques, des photos ou des logos de Stemtech ou de ses fournisseurs, sur tout support ou dans tout média est interdite sauf autorisation préalable, expresse et écrite de Stemtech.

11. Site Internet

Lors de ses visites, le Partenaire peut faire une démonstration du processus de commande en ligne sur le site internet de Stemtech. La création ou l'utilisation par le Partenaire d'un site Internet, autre que les sites officiels de Stemtech ou des sites virtuels qui lui auraient été confiés pour la vente ou la promotion

des produits Stemtech ou le parrainage d'autres partenaires est soumise à l'autorisation préalable de Stemtech. Stemtech pourra dans ce cas demander au Partenaire de se conformer aux règles de communication internes de Stemtech. En aucun cas le Partenaire ne devra indiquer ou faire croire au visiteur qu'il s'agit d'un site Internet exploité ou utilisé par Stemtech.

12. Données personnelles

Le Partenaire accepte que Stemtech ou des tiers utilisent les informations personnelles qu'il a transmises à Stemtech pour la gestion des commandes, l'animation commerciale, le développement de ses affaires et le paiement de ses commissions. Le Partenaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant qui s'exerce sur demande écrite adressée à Stemtech.

En particulier, le Partenaire accepte expressément que les informations personnelles du Partenaire, notamment son adresse email et son numéro de téléphone portable, (i) puissent être utilisées par Stemtech pour des opérations de prospection commerciale (par exemple : lettre d'information, invitations diverses, offres pour les produits Stemtech) et (ii) puissent être communiquées par Stemtech à des clients ou des prospects qui souhaiteraient contacter le Partenaire pour obtenir des informations sur les produits Stemtech et les conditions de vente des Produits Stemtech.

13. Non concurrence, pratiques déloyales et confidentialité

Le Partenaire est indépendant et libre d'exercer toute autre activité à la condition que cette activité ne soit pas directement concurrente de celle de Stemtech.

Toute tentative par le Partenaire de détourner à son profit ou au profit d'un tiers des partenaires, des distributeurs ou des salariés de Stemtech sera considérée comme un acte de concurrence déloyale entraînant la résiliation immédiate du Contrat pour faute sans préjudice de la possibilité pour Stemtech de demander l'octroi de dommages et intérêts.

Le Partenaire s'interdit de divulguer ou d'utiliser toute information confidentielle qui lui aurait été confiée ou toute information concernant le savoir-faire de Stemtech, ses fournisseurs ou partenaires. Le Partenaire s'engage à exécuter le Contrat de bonne foi et à respecter les principes de bonne foi et de loyauté dans les relations contractuelles avec Stemtech et avec les autres partenaires du réseau de distribution de Stemtech et s'interdit toute pratique déloyale ou de dénigrement vis-à-vis de Stemtech, des Produits ou du réseau de distribution de Stemtech.

14. Résiliation du Contrat

Chaque Partie peut résilier le Contrat à tout moment sous réserve d'adresser à l'autre Partie un préavis écrit de trente (30) jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de paiement des frais de renouvellement annuels à la date anniversaire du Contrat (sauf si le Partenaire a opté pour un paiement automatique annuel), Stemtech aura la faculté de considérer le Contrat comme résilié du fait du Partenaire dans un délai de trente (30) jours après envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'absence de toute exécution du Contrat pendant une période de quatre (4) mois consécutifs, sans motif légitime, Stemtech aura la faculté de considérer le Contrat comme caduque et résilié du fait du Partenaire dans un délai de trente (30) jours après envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est expressément convenu entre les Parties que si la résiliation intervient pour l'une des causes visées ci-dessus, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due à l'autre partie au titre de cette résiliation. Stemtech pourra résilier le Contrat de manière immédiate et de plein droit si le Partenaire ne respecte pas ses obligations contractuelles ou si la conduite du Partenaire est de nature à nuire à la réputation de Stemtech sous réserve d'adresser une mise en demeure de remédier à la situation dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ces cas, Stemtech pourra demander au Partenaire des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la violation du Contrat. Si le Contrat est résilié ou annulé pour quelque cause que ce soit, le Partenaire devra cesser son activité et

perdra tous ses droits en tant que Partenaire, pour lui-même et l'ensemble du réseau qu'il anime.

15. Cession du Contrat

Le Contrat est conclu intuitu personae et ne pourra être cédé ou transféré sauf accord préalable et écrit de Stemtech. A défaut, Stemtech pourra résilier le Contrat de manière immédiate pour faute et réclamer des dommages et intérêts au Partenaire.

16. Annexes au Contrat

Les documents "Plan de compensation Stemtech" et les "Politiques et procédures" et "Conditions générales de vente pour les partenaires indépendants" font partie intégrale du Contrat. Le Partenaire reconnaît en avoir préalablement pris connaissance et les accepter.

17. Modifications

Le Contrat pourra être modifié sous réserve de l'accord des Parties. Dans ce cas, Stemtech en avisera le Partenaire par lettre ou courrier électronique au moins trente (30) jours à l'avance. L'envoi de commandes ou l'acceptation de recevoir des commissions ou bonus après la notification par Stemtech de ces modifications seront considérés comme une acceptation de la part du Partenaire. En cas de désaccord, le Partenaire doit le notifier à Stemtech par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de l'entrée en vigueur de la modification. A défaut, le Contrat modifié s'appliquera entre les Parties.

18. Droit applicable et litiges

Le Contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu en ce qui concerne sa validité, son interprétation et son exécution seront de la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège social de Stemtech.

Toutefois, les Parties s'engagent à respecter une procédure préalable de conciliation. La partie réclamante devra adresser sa réclamation par écrit à l'autre partie et les Parties devront rechercher de bonne foi entre elles, dans les trente (30) jours suivants l'envoi de la réclamation, un accord amiable. A défaut d'accord, les dispositions en matière de compétence territoriale s'appliqueront.

Signature du Partenaire Stemtech

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Nom, prénom : _____

Date : _____

Signature : _____